



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2013/21

EXTRAIT DU REGISTRE
**DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE**

Séance du 18 février 2013

L'an deux mille treize et le dix-huit février à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Joël TESTON, 2^{ème} adjoint en l'absence du Maire et du 1^{er} adjoint empêchés.

Date de convocation : le 11 février 2013.

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 11 votants : 11.

Résultat du vote : Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

Présents : M. TESTON – AUZAS – BEUGNET – BOUAZZA – CORNET – CROZIER – HILAIRE – JOLLIVET – SALA – VERNET – VOLLE.

Excusés : M. CHAUSSIGNAND.

Absents : M. MAURIN – FIALON - DELAUZUN.

Mme SALA a été élue secrétaire.

Objet : PVR La Grand Terre – Convention de financement des travaux de création de la voie publique à conclure avec l'établissement RAMPA Réalisations - Propriétés CORNET/LASCOMBE.

Le Deuxième Adjoint rappelle au Conseil Municipal la délibération n°2012/14 du 21 mars 2012 portant sur la décision du Conseil de réaliser l'aménagement de la zone AUO de la Grand Terre.

Il rappelle également que le coût des équipements publics est mis à la charge des propriétaires au moyen d'une PVR dont le coût unitaire a été fixé à 11,46 € le m².

Il expose au Conseil Municipal que l'entreprise RAMPA Réalisations a acheté une partie des propriétés appartenant à M.CORNET Michel et Mme LASCOMBE Suzanne.

.../...

2013/052

HP

La superficie de terrain compris dans le périmètre de cette PVR appartenant à M CORNET et Mme LASCOMBE est de 13 052 m² soit un montant total de participation de 149 575.92 €.

Il présente le projet de convention à conclure avec l'entreprise RAMPA Réalisations et les modalités de versements de la PVR pour cette propriété.

Après avoir entendu l'exposé du Deuxième Adjoint et en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents :

- FIXE les modalités de versement de la PVR par l'établissement RAMPA Réalisations pour les terrains achetés à M CORNET et Mme LASCOMBE et compris dans le périmètre des terrains desservis par l'aménagement de la zone comme suite :

* 1/3, deux mois après la purge des recours des tiers du Permis d'Aménager portant sur la création de 12 lots minimum de terrains à bâtir sur les parcelles section D n° 1185, 1815, 1836, et 1840. Le permis d'aménager devra être déposé avant le 1^{er} avril 2013.

* 1/3, neuf mois après le premier versement.

* solde, quatorze mois et demi après le premier versement.

- CHARGE la Troisième Adjointe, Mme Christiane CROZIER de signer la convention correspondante avec l'entreprise RAMPA Réalisations.

Fait et délibéré à ALBA-LA-ROMAINE le 18 février 2013.

Pour copie conforme,
Alba La Romaine,
Le 19 février 2013.
Le Deuxième Adjoint
Joël TESTON



REÇU A
LA PREFECTURE LE

21 FEV. 2013

.../...